

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNE D'AKONOLINGA



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTER REGIONAL DELEGATION

NYONG AND MFOUMOU DIVISION

AKONOLINGA COUNCIL

AVIS N° **03/AAO/C-AKGA/SG/CIPM/2026** DU **20 FEV 2026** POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 80 LAMPADAIRES SOLAIRE DU CENTRE VILLE D'AKONOLINGA EN PROCEDURE D'URGENCE, DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE (Marché Réservé)

FINANCEMENT : BIP MINH DU 2026

IMPUTATION : _____

AUTORISATION D'ENGAGEMENT : _____

1. Objet de l'appel d'offres

Le Maire de la Commune de Akonolinga, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence, pour le compte du Gouvernement de la République du Cameroun, un appel d'offres national ouvert pour l'exécution des travaux de rehabilitation de 80 lampadaires solaires du centre-ville d'Akonolinga de la commune de Akonolinga, Arrondissement de Akonolinga, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre .

2- Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes:

- L'installation de chantier ;
- Fourniture et pose des équipements d'éclairage public par énergie solaire photovoltaïque

3- Délai de mobilisation de l'entreprise pour l'exécution de la commande le délai de mobilisation de l'entreprise prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour entamer la réalisation des travaux, dans le cadre du présent appel d'offres à la suite d'une commande est de deux (02 mois) par mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations de la commande

4. Allotissement

- Les travaux objet du présent appel d'offres seront exécutés en un seul lot unique

5-COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue des études préalables est de : Vingt millions (20 000 000) Francs CFA

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience avérée dans l'exécution des projets d'énergies renouvelables situées à la fois sur le territoire communal et national.

La participation sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

7. Financement et coûts prévisionnels

Le financement est assuré par le budget d'investissement Public du ministère de l'habitat et du développement urbain de l'exercice 2026.

Autorisation d'engagement : _____ Imputation : _____

8- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *hors ligne*.

9- Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, établi par un établissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO dont le montant s'élève à Quatre cent mille (400 000) Francs CFA par lot et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics et acquitté à la main, entraînera le rejet pur et simple de l'offres

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du maître d'ouvrage aux heures ouvrables au secrétariat particulier de la mairie, téléphone, Tél 6 55 52 0714, B.P : 38 Akonolinga. Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cmet> <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier peut être obtenu au *service des marches publics ou au secrétariat particulier du Maire*, Tél 6 99 99 99 17, B.P : 38 Akonolinga, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement ou toute autre preuve (prévue par le Maître d'Ouvrage) de versement d'une somme non remboursable de trente mille 30 000 Francs CFA , payable à la recette municipale d'Akonolinga contre quittance

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie d'Akonolinga, au plus tard le 26/03/2026 et devra porter la mention:

AVIS N°03./AAO/C-AKGA/SG/CIPM/2026 DU 20/02/2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 80 LAMPANDAIRES SOLAIRE DU CENTRE VILLE D'AKONOLINGA EN PROCEDURE D'URGENCE, DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

13-RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'Autorité compétente des administrations concernées conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète ou non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

14-OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps dans la Salle des Actes de la Mairie d'Akonolinga le 26/03/2026, à 13 heures précises, par la Commission interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou par une personne de leur choix dûment mandatée.

15-CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

15-1 Critères éliminatoires

- ✦ de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- ✦ de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- ✦ des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- ✦ du non-respect des critères essentiels renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
- ✦ *de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;*
- ✦ *de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;*
- ✦ de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- ✦ l'Absence de la caution CDEC.

15.2 Critères essentiels :

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des travaux à réaliser. Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur:

Les critères relatifs à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- 1) Les références de l'Entreprise ;
- 2) L'expérience de la ressource humaine de l'entreprise ;
- 3) Le matériel et les équipements essentiels ;
- 4) La capacité financière de l'Entreprise ;
- 5) Le rapport de visite de site cosignée par le Maître d'Ouvrage et l'entreprise ;
- 6) La méthodologie d'exécution des travaux ;

16. Attribution

La lettre-commande sera attribuée au soumissionnaire dont:

- 1- L'offre administrative sera jugée conforme ;
- 2- L'offre technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 7/10 ;
- 3- L'offre financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO, du sous-détail des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins-disante ;

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat particulier du Maire ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

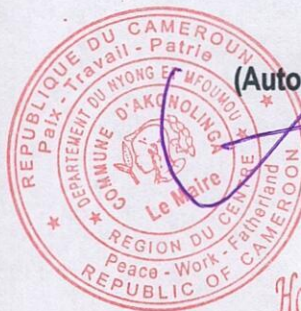
19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, ou faits de mauvaises pratiques bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics(MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48,

AKONOLINGA, LE **20 FEV 2026**

AMPLIATIONS :

- ✓ PREFET/NM ;
- ✓ ARMP (POUR INSERTION AU JDM) ;
- ✓ DDMINMAP/NM ;
- ✓ PDT/CIPM-AKGA ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ CHRONO/ARCHIVES.



LE MAIRE
(Autorité Contractante)

Hon. P. Georges Akamba Assembé
Diplom Betriebswirt
Chevalier de l'Ordre de la Valeur

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT
DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNE D'AKONOLINGA



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTER REGIONAL DELEGATION

NYONG AND MFOUMOU DIVISION

AKONOLINGA COUNCIL

NOTICE N° ⁰³ /AAO/C-AKGA/SG/CIPM/2026 OF ~~20 FEB 2026~~ FOR THE REHABILITATION OF 80 SOLAR STREET LAMPS IN AKONOLINGA TOWN CENTER UNDER EMERGENCY PROCEDURE, IN AKONOLINGA COUNCIL, NYONG AND MFOUMOU DIVISION, CENTER REGION

* FINANCING: BIP MINH DU 2026 * BUDGET HEAD: _____ * COMMITMENT AUTHORIZATION: _____

1. Subject of the Invitation to Tender

The Mayor of Akonolinga Council, the Contracting Authority, hereby launches an Open National Invitation to Tender under emergency procedure, on behalf of the Government of the Republic of Cameroon, for the rehabilitation of 80 solar street lamps in Akonolinga town center.

2. Consistency of Works

The works consist of the following operations:

* Site installation.

* Supply and installation of public lighting equipment using solar photovoltaic energy.

3. Mobilization Period

The mobilization period for the enterprise to begin work following an order is two (02) calendar months. This period starts from the date of notification of the service order to commence the work.

4. Allotment

The works are grouped into a single (01) lot.

5. Estimated Cost

The estimated cost of the works following preliminary studies is Twenty million (20, 000,000) CFA Francs.

6. Participation and Origin

Participation is open to companies with proven experience in renewable energy projects located within both the municipal and national territory. Joint ventures are allowed provided a lead partner is designated and specific tasks for each member are clearly defined.

7. Financing

Financing is provided by the 2026 Public Investment Budget (BIP) of the Ministry of Housing and Urban Development.

8. Submission Mode

The submission mode for this consultation is offline.

9. Bid Bond

Bidders must include a bid bond issued by a first-class bank or financial institution authorized by the Ministry of Finance. The amount is Four hundred thousand (400,000) CFA Francs per lot and must be valid for thirty (30) days beyond the initial bid validity date.

10. Consultation of the Tender File

The physical file can be consulted free of charge during working hours at the Private Secretariat of the Mayor's Office (Tel: 6 55 52 07 14, P.O. Box: 38 Akonolinga). It is also available online via the COLEPS platform or the ARMP website.

11. Acquisition of the Tender File

The physical tender file can be obtained at the Public Contracts Service or the Mayor's Private Secretariat upon presentation of a non-refundable payment receipt of 30,000 CFA Francs (recorded as forty thousand in text) payable to the Akonolinga Municipal Treasury.

12. Submission of Bids

Bids must be written in French or English. Seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, must be submitted in a sealed envelope to the Akonolinga Council no later than 26/03/2026 the deadline. The envelope must be marked:

> "NOTICE N° .../AAO/C-AKGA/SG/CIPM/2026 OF FOR THE REHABILITATION OF 80 SOLAR STREET LAMPS IN AKONOLINGA TOWN CENTER... TO BE OPENED ONLY DURING THE BID-OPENING SESSION">

13. Admissibility of Bids

Administrative documents and the bid bond must be original or certified copies less than three (03) months old. Incomplete bids or those received after the deadline will be rejected.

14. Opening of Bids

The opening of bids will take place in a single phase at the Akonolinga Council Deliberation Hall on 26/03/ 2026, at 1:00 PM by the Internal Tenders Board.

15. Evaluation Criteria

* **Eliminatory Criteria:** Absence of bid bond, non-conformity of administrative documents after 48 hours, false declarations, non-respect of essential technical thresholds, or absence of an integrity charter.

* **Essential Criteria:** Company references, human resource experience, essential equipment, financial capacity, site visit report, and methodology.

16. Award

The job order will be awarded to the bidder with a compliant administrative file, a technical score of at least 7/10, and the lowest-priced compliant financial offer.

17. Validity of Bids

Bidders are bound by their bids for 90 days from the deadline for submission.

18. Further Information

Additional information can be obtained at the Mayor's Private Secretariat or online via the COLEPS platform.

19. Fight against Corruption

To report any act of corruption, please call CONAC at 1517 or MINMAP at (+237) 673 20 57 25 / 699 37 07 48. Akonolinga, dated 699 99 99 17 THE MAYOR (Contracting Authority)

AMPLIFICATIONS:

- 1 PREFET/NM;
- 1 ARMP (FOR INSERTION IN JDM);
- 1 DDMINMAP/NM;
- 1 PDT/CIPM-AKGA;
- 1 DISPLAY;
- 1 CHRONOGRAPH/ARCHIVES.

Akonolinga, the 20 FEB 2026
THE MAYOR
(Contracting Authority)
Le Maire
Hon. P. Georges Akamba Assamé
Diplom Betriebswirt
Chevalier de l'Ordre de la Valeur